AR Prefecture

016-200054047-20230522-2023_05_22_11-DE
Reçu le 23/05/2023
Publié le 23/05/2023

CONFOLENS
Cité de Confluences

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE

COMMUNE DE CONFOLENS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

>>

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE

COMMUNE DE CONFOLENS

Effectif légal du Conseil Municipal : 27
Nombre de conseillers en exercice : 26
Présents : 17
Excusés-Absents : 09
Délégations : 04

Date de Convocation :
vendredi 12 mai 2023

Date d'affichage :
Vendredi 12 mai 2023

Le vingt-deux mai deux mille vingt-trois à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Ville de CONFOLENS s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du vendredi 12 mai 2023, sous la présidence de **M. DUPRÉ Jean-Noël, maire.**

Etaient présents :
M. BOUTY Philippe, Mme VILLEDARY Véronique, M. GUINOT Jean-François, Mme LAMANT Marie-Line, M. PAULET Didier, Mme DEVAINE Colette, M. BOOB Frédéric, adjoints
M. DEMONT Jean-Michel, M. GRAVELLE Alain, M. LEBRET Hubert, Mme LANDREVIE Susanne, Mme BARRY Marie-Christine, M CHOPY Laurent, M. TEXIER Christophe, Mme FOURNIER Sylvia, Mme FAYET Margot, conseillers municipaux

Excusé(e)s / Absent(e)s: Mme SIMON Sandrine, Mme MANCEAU Emmanuelle, Mme LAFONT Cindy, Mme SOULAT Séverine, M. FELIX Gaël, M. GAULTIER Tom, M. DEVAINE Justin, M. MILLOTTE Amaury, Mme BOURDIER Elise,

Délégations : Mme SIMON Sandrine à Mme LAMANT Marie-Line, Mme MANCEAU Emmanuelle à Mme FOURNIER Sylvia, Mme SOULAT Séverine à Mme BARRY Marie-Christine, M. MILLOTTE Amaury à Mme FAYET Margot,

Secrétaire de séance : Mme FAYET Margot

2023/05/22
N°11

11 - Personnel Communal - Convention de mise à disposition d'un agent communal au Football Club du Confolentais

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n° 2008-580 du 18 juin 2008, relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux,

Vu le rapport de Monsieur le Maire proposant l'approbation d'une convention portant définition des conditions de la mise à disposition de personnel territorial à conclure entre la Commune de Confolens et le Football Club du Confolentais.

Après en avoir débattu et délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **APPROUVE** les termes de la convention telle qu'elle lui est soumise, pour la mise à disposition d'un E.T.A.P.S. au bénéfice de l'association du Football Club du Confolentais.

- **AUTORISE** M. le Maire à signer cette convention qui prendra effet au 1er septembre 2023 jusqu'au 21 Juin 2024.

Pour Extrait Conforme
En Mairie, le mardi 23 mai 2023

Jean-Noël DUPRÉ
Maire de Confolens

MAIRIE de CONFOLENS (Charente)